



**Délibération 2018-39**

**Conseil d'administration du 28 septembre 2018**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 juin 2018**

M. Domeizel, président de séance,  
rend compte de l'exposé suivant

**Exposé**

Vu l'article 55 du règlement intérieur, qui dispose que le procès-verbal des délibérations et le relevé des débats sont approuvés par le conseil d'administration lors de la séance qui suit celle dont ils rendent compte,

**Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité approuve le procès-verbal des délibérations et le relevé des débats de la séance plénière du 21 juin 2018.**

Angers, le 28 septembre 2018

Le secrétaire administratif du Conseil,

Michel Sargeac